

Historique de la lutte contre le tabac

Les textes

Retrouvez tous les textes sur www.legifrance.gouv.fr

2005

Les textes législatifs et réglementaires

- Loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie : interdiction des paquets de moins de 20 cigarettes, des paquets de 23 et 29 cigarettes et des contenants de moins de 30 grammes de tabac destinés à rouler les cigarettes.
- Loi n°2005-1579 du 19 décembre 2005 pour le financement de la sécurité sociale pour 2006 : ce texte ramène la quantité de tabac manufacturé, vendu au détail et pouvant circuler sur le territoire à 1 kg. La quantité légale de tabac dont la détention est aujourd'hui autorisée est de 2 kgs. Ces dispositions ont pour but de limiter les achats transfrontaliers de tabac.
- Arrêté du 30 septembre 2005 fixant les caractéristiques des affichettes relatives à la publicité en faveur du tabac dans les débits de tabac : apposition du numéro de Tabac info services sur ces publicités ; modifie l'arrêté du 31 décembre 1992.

Les instructions

- Circulaire de la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins n°2005-80 du 10 février 2005 relative à l'auto-évaluation par les établissements de santé de la mise en œuvre de la politique de lutte contre le tabagisme.
- Circulaire DGS/SD6B n°2005-217 du 3 mai 2005 relative à l'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans : liste des documents officiels pouvant être exigés par la personne chargée de vendre des tabacs.

2004

- Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique :
 - élargissement de la possibilité d'ester en justice aux associations de consommateurs et aux associations familiales pour les infractions à la législation en matière de lutte contre le tabagisme ;
 - augmentation du montant de l'amende relative aux infractions des dispositions législatives sur le tabac de 75 000 à 100 000 euros ;
 - mise en jeu de la responsabilité des personnes morales pour les entreprises reconnues coupables des infractions à l'interdiction de vente de tabac à usage oral, celle de publicité et aux dispositions d'information sur les unités de conditionnement ;
 - compétence donnée aux agents des administrations pour faire appliquer les mesures de protection des non-fumeurs (interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif et les moyens de transport). Sont notamment concernés : les inspecteurs du travail, les médecins inspecteurs de santé publique, les ingénieurs du génie sanitaire, les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;
 - mise en place d'un dispositif fiscal de lutte contre la promotion des produits du tabac, avec l'établissement d'un prix de référence en deçà duquel il n'est pas possible de vendre des cigarettes. Signalons que la Belgique et l'Italie viennent d'adopter ce mécanisme ;
 - interdiction explicite de la publicité en faveur du tabac via Internet, par la transposition en droit français des dispositions de la directive européenne du 26 mai 2003 relative à la publicité et au parrainage en faveur des produits du tabac.
- Décret n°2004-949 du 6 septembre 2004 relatif à l'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans.
- Décret n°2004-68 du 16 janvier 2004 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 568 du code général des impôts en ce qui concerne les débitants de tabac et les revendeurs : réglementation du secteur de la vente et de la revente de tabac.

- Arrêté du 6 septembre 2004 fixant le modèle de l'affiche relative à l'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans.
- Arrêté du 27 mai 2004 relatif aux modalités d'inscription des avertissements de caractère sanitaire sur les unités de conditionnement du papier à rouler les cigarettes : apparition de messages sanitaires sur les emballages de papier à rouler.

2003

- Loi n°2003-715 du 31 juillet 2003 visant à restreindre la consommation de tabac chez les jeunes notamment :
 - interdiction de vendre, distribuer, offrir des paquets de moins de dix-neuf cigarettes ;
 - mise en place de séances d'éducation à la santé : prévention du tabagisme dans les écoles,
 - interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans....
- Arrêté du 5 mars 2003 relatif aux teneurs maximales en goudron, nicotine et monoxyde de carbone des cigarettes, aux méthodes d'analyse, aux modalités d'inscription de ces teneurs et de vérification de l'exactitude des mentions portées sur les conditionnements ainsi qu'aux modalités d'inscription des avertissements de caractère sanitaire sur les unités de conditionnement des produits du tabac : le recours à des avertissements sanitaires plus grands et plus visibles de deux types :
 - un avertissement général (« Fumer tue » ou « Fumer nuit gravement à votre santé et à celle de votre entourage ») ;
 - quatorze avertissements sanitaires qui alternent de manière à garantir leur apparition régulière (« Les fumeurs meurent prématurément », « Fumer provoque un vieillissement de la peau », « Fumer peut entraîner une mort lente et douloureuse »...).

2002

- Loi n°2002-1487 du 20 décembre 2002 pour le financement de la sécurité sociale : suppression des descripteurs considérés comme mensongers (cf. : « light », « léger »...) et introduction de nouvelles exigences en matière d'étiquetage des unités de conditionnement des produits du tabac.

2001

- Circulaire DH/EO2/DGS/2000/182 du 3 avril 2000 relative à la lutte contre le tabagisme dans les établissements de santé et au renforcement, ou à la création de consultations hospitalières de tabacologie et d'unités de coordination de tabacologie.

1999

Les textes législatifs et réglementaires

- Arrêté du 30 novembre 1999 : délistage de la délivrance des substituts nicotinique en officine.

Les instructions

- Circulaire DRT 99/8 du 18 juin 1999 relative à la lutte contre le tabagisme sur les lieux de travail (modifie la circulaire DRT 92/23 du 9 novembre 1992).
- Circulaire DG/DH n°330 du 8 juin 1999 relative à la lutte contre le tabagisme dans les établissements de santé.

1994

- Arrêté du 4 juillet 1994 modifiant l'arrêté du 26 avril 1991 fixant les méthodes d'analyse des teneurs en nicotine et en goudron et les méthodes de vérification de l'exactitude des mentions portées sur les conditionnements, ainsi que les modalités d'inscription des messages de caractère sanitaire et des mentions obligatoires sur les unités de conditionnement du tabac et des produits du tabac.

1993

- Arrêté du 22 mars 1993 fixant la liste des publications professionnelles spécialisées pouvant diffuser de la publicité pour les produits du tabac.
- Loi n°93-121 du 27 janvier 1993 portant diverses mesures d'ordre social dont l'autorisation de la publicité en faveur du tabac dans les revues professionnelles de ce secteur.

1992

Les textes législatifs et réglementaires

- Arrêté du 31 décembre 1992 fixant les caractéristiques des affichettes relatives à la publicité en faveur du tabac dans les débits de tabac.
- Décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et modifiant le code de la santé publique.

Instructions

- Circulaire DAGPB/92/n°352 du 29 octobre 1992 relative aux conditions d'application dans l'administration centrale de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif.

1991

- Décret n°91-410 du 26 avril 1991 fixant au 31 mai la date de la manifestation annuelle intitulée "Jour sans tabac".
- Arrêté du 26 avril 1991 fixant les méthodes d'analyse des teneurs en nicotine et en goudron et les méthodes de vérification de l'exactitude des mentions portées sur les conditionnements, ainsi que les modalités d'inscription des messages de caractère sanitaire et des mentions obligatoires sur les unités de conditionnement du tabac et des produits du tabac.
- Loi n°91-32 du 10 janvier 1991 (dite « loi EVIN ») relative à la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme : pivot du dispositif légal de lutte contre le tabagisme et contre l'alcoolisme.
Ses principales dispositions :
 - Améliorer l'information et la protection du consommateur par l'obligation de faire figurer et la teneur moyenne en nicotine et le message sanitaire « Nuit gravement à la santé » et par la création d'une manifestation annuelle « Jour sans tabac », fixée au 31 mai.
 - Réduire l'offre et l'incitation au tabagisme par l'interdiction de toute propagande, publicité et opération de parrainage en faveur du tabac ou des produits du tabac (tous les médias sont concernés), et par la sortie du prix du tabac du calcul de l'indice des prix (cette sortie rend possible l'augmentation du prix du tabac en tant que mesure de santé publique. Depuis cette disposition, le prix du tabac est libéré des contraintes de la lutte contre l'inflation.
 - Protéger les non fumeurs : dans la loi Veil, le principe est l'autorisation de fumer dans les lieux publics sauf là où cela est interdit. Avec la loi Evin : on inverse ce principe, l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif fait office de principe général. Il est également interdit de distribuer gratuitement du tabac ou des produits du tabac.

1977

- Décret n°77-1042 du 12 septembre 1977 sur les interdictions de fumer dans les lieux publics et dans les transports de voyageurs.

1976

- Loi n°76-616 du 9 juillet 1976 (dite « loi Veil ») : première loi française de lutte contre le tabagisme.
Les principales dispositions de cette loi :
 - Interdiction de la publicité sur certains supports (ex. : TV, cinéma, radio, affichage, presse pour enfants). A contrario, la publicité dans la presse écrite est autorisée (leur lobby est important).
 - Interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif « où cette pratique peut avoir des conséquences dangereuses pour la santé » (ex. : bâtiments publics, hôpitaux, écoles, salles de spectacles, trains, avions, bus...).
 - Apposition d'un message sanitaire « abus dangereux ».

Source :

*DGS, bureau des pratiques addictives
14, avenue Duquesne 75350 Paris 07 SP*

Actualisation : novembre 2006